



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 février 2010
Français
Original : anglais

Vingtième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1885 (2009), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2010 et m'a prié de lui rendre compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs clefs énoncés dans mes rapports du 8 août 2007 (S/2007/479) et du 19 mars 2008 (S/2008/183). On trouvera dans le présent rapport un exposé des principaux faits nouveaux survenus au Libéria depuis mon rapport du 10 août 2009 (S/2009/411) jusqu'au 1^{er} février.

II. Événements marquants

A. Situation politique

2. Les débats sur les recommandations figurant dans le projet de rapport de la Commission Vérité et réconciliation, dont un premier jet a été publié en juin 2009, ont continué de marquer la dynamique politique au Libéria à un moment où ce pays s'employait à élaborer sa feuille de route en vue de la réconciliation. En septembre 2009, avant ses vacances, le Parlement a décidé de ne pas se prononcer sur les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation avant sa prochaine session prévue en janvier 2010. Le 1^{er} décembre 2009, la Commission a publié le rapport final, comportant 10 appendices sur 12. Ce rapport développe les recommandations tendant à recourir au mécanisme traditionnel de règlement des conflits dénommé « hutte Palava » présidé par un comité comprenant des membres intègres de la communauté, lequel serait mis sur pied dans chaque district, ce qui permettrait aux criminels de demander publiquement pardon. La Commission propose une réduction ou un abandon des sanctions publiques à l'encontre de l'individu après sa comparution devant le comité. Elle recommande également une expansion significative des pouvoirs de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, notamment en l'habilitant à poursuivre les violations des droits de l'homme devant les tribunaux.

3. La Présidente, Ellen Johnson-Sirleaf, a accueilli avec satisfaction le rapport final en assurant au public qu'un processus était enclenché pour la formulation d'une stratégie de mise en œuvre faisant une part équitable au besoin de



réconciliation nationale, de paix et de justice. Le débat public restait centré sur le point de savoir s'il faudrait poursuivre les chefs des factions belligérantes et les autres personnes que la Commission Vérité et réconciliation avait jugées responsables d'atrocités. Il était également question de déterminer si les personnes qui, selon la Commission, avaient soutenu les factions devraient faire l'objet de sanctions publiques, notamment l'interdiction pour elles d'occuper une fonction publique pendant une période de 30 ans, comme recommandé par la Commission.

4. Les membres du Parlement ont tenu des consultations avec leurs mandants au sujet du rapport, consultations qui ont montré que, même dans les petits districts et les communautés rurales, la société libérienne est profondément divisée sur les principales questions. Après la publication du rapport final, les acteurs politiques se font de plus en plus entendre : certains demandant à la Présidente d'accepter les recommandations et de les appliquer pleinement; d'autres, parmi lesquels des personnes que la Commission Vérité et réconciliation recommandait de poursuivre, les dénonçant publiquement et les rejetant. Dans le message annuel qu'elle a prononcé devant le Parlement le 25 janvier 2010, la Présidente a proposé d'amender la loi portant création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme afin de l'habiliter à collaborer avec le Ministère de la justice pour déterminer les recommandations qu'il est possible de mettre en vigueur ou d'appliquer en vertu de la Constitution ou des lois libériennes.

5. Le 10 novembre 2009 a eu lieu une élection partielle au Sénat dans le comté de Montserrado, suivie d'un second tour le 24 novembre 2009. Dix candidats (5 parrainés par des partis politiques et 5 se présentant en tant qu'indépendants), dont 3 femmes, étaient en lice au départ. Tout en ayant un niveau comparable à celui atteint lors des sept autres élections partielles organisées depuis 2005, la participation a été faible lors des deux tours. Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue. Deux candidats, représentant le Congrès pour le changement démocratique et le Parti de l'unité, qui sont depuis 2005 de grands rivaux, s'affrontaient au second tour. Le Congrès pour le changement démocratique a conservé le siège.

6. Des élections nationales étant prévues pour 2011, l'élection partielle a donné l'occasion de voir si la Commission électorale nationale est capable d'en organiser. Les 473 229 électeurs inscrits du comté de Montserrado représentent 35 % de l'électorat du pays. Le premier tour a mis à nu les faiblesses de la Commission en matière de planification, d'organisation, de gestion, d'administration et de coordination avec les autres institutions, telles que la Police nationale libérienne. La logistique était inadéquate et les bureaux de vote ont ouvert tard, sans compter une diffusion insuffisante de l'information. Bon nombre de ces insuffisances ont été corrigées lors du second tour, comme l'ont reconnu les partis politiques, la société civile, les médias et les partenaires internationaux. La Commission a déjà entamé des consultations avec les partenaires internationaux afin de réexaminer ses opérations et de tirer les enseignements nécessaires.

7. Fait à signaler : une personne citée dans le rapport de la Commission Vérité et réconciliation comme chef de l'une des factions belligérantes et qu'il est recommandé de poursuivre et d'exposer à des sanctions publiques figurait parmi les candidats à l'élection partielle de Montserrado. En dépit des multiples plaintes qui lui ont été envoyées, la Commission électorale nationale a jugé que le candidat remplissait les conditions pour briguer le siège.

8. Conformément à la résolution 1885 (2009) du Conseil de sécurité, la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies, la Commission électorale nationale et les autres parties prenantes ont mis au point un projet d'assistance électorale plurisectorielle, comportant notamment la fourniture d'un soutien logistique, la coordination de l'assistance électorale internationale et la création d'un climat propice au déroulement pacifique des élections. Étant donné que les Libériens, bénéficiant d'une aide internationale, seront entièrement responsables de l'organisation des élections de 2011, le projet tendra à renforcer les capacités de la Commission.

9. En septembre 2009, le Parlement a clos la quatrième session de son mandat de six ans. Des instruments législatifs essentiels y ont été adoptés. Toutefois, les amendements à la Constitution relatifs aux élections, qui faciliteraient grandement les élections de 2011, n'ont pas encore été adoptés. La possibilité de les voter et de tenir un référendum, qui ne peut être organisé avant un an après la décision de l'organe législatif, s'éloigne rapidement et avec elle celle de les voir en vigueur pour les élections de 2011. Le 20 janvier 2010, au début de la nouvelle session du Parlement, le Sénat s'est en définitive mis d'accord avec la Chambre des représentants et a voté le projet de loi sur le seuil, qui définit le seuil pour la délimitation des circonscriptions électorales. Le projet de loi doit à présent être signé par la Présidente.

10. Le procès de l'ancien Président Charles Taylor, en cours à la Haye, continue d'intéresser les Libériens, dont beaucoup tiennent à voir se clore ce chapitre de leur histoire. En raison des retards successifs, le verdict risque de tomber en pleine période électorale au Libéria.

B. Conditions de sécurité

11. La situation d'ensemble en matière de sécurité dans le pays est demeurée globalement stable, quoique précaire. Les vols à main armée, les viols et les actes de justice populaire ont constitué les incidents en matière de sécurité les plus fréquemment signalés. Cependant, les cas de vol à main armée ont diminué constamment, ne représentant en décembre 2009 que la moitié environ de ceux enregistrés en septembre 2009. Cet état de choses s'explique par une visibilité accrue, résultant essentiellement des efforts déployés par la Police nationale libérienne, avec l'appui de la police de la MINUL, pour accroître le nombre de patrouilles à Monrovia et aux alentours. Le grand nombre de viols signalés reste un sujet de grave préoccupation, d'autant qu'il s'agit dans la majorité des cas de victimes âgées de moins de 15 ans.

12. Le système judiciaire n'inspirant pas confiance, des actes de justice populaire continuent de se produire. Le 16 janvier 2010, une élection de responsables de la Fédération de la jeunesse libérienne a dégénéré, et débouché sur l'arrestation de sept membres de ladite fédération et sur l'attaque du commissariat de police par environ 70 personnes pour les libérer. Un nombre croissant d'accidents de la circulation concernent des cyclomoteurs et des ex-combattants devenus chauffeurs de mototaxis et qui semblent organisés et basculent rapidement dans la violence. Le 3 décembre 2009, un véhicule portant une plaque d'immatriculation gouvernementale avec à bord un vice-ministre a été attaqué et incendié à Ganta, dans le comté de Nimba, par des membres de l'union locale des motocyclistes après un accident de la circulation qui avait coûté la vie à un membre de l'union.

13. La situation au sein et aux alentours des plantations de caoutchouc du Libéria n'a pas laissé de préoccuper. Les conflits du travail, notamment concernant le versement des salaires et des indemnités de licenciement, ont provoqué des manifestations dans les plantations de Guthrie et de Cavalla, les conflits pour s'assurer la maîtrise du caoutchouc dans la plantation de Sinoe continuant de poser un gros problème de sécurité. Le 1^{er} novembre, le Président de la Commission des concessions et des marchés publics a été assassiné, supposément par des ouvriers mécontents, près de sa résidence à la Morris American Rubber Company dans le comté de Margibi, dont il était également Président et Directeur général.

14. Le 26 novembre 2009, six fusils d'assaut en état de marche et des munitions ont été découverts enfouis à la Firestone Rubber Plantation dans le comté de Margibi, ce qui indique l'existence éventuelle de caches d'armes dans certains endroits. La MINUL concourt aux enquêtes sur l'origine de ces armes.

15. Les tensions entre les Forces armées du Libéria et d'autres organismes chargés d'assurer la sécurité se sont poursuivies. Les soldats des Forces armées du Libéria ont agressé des agents de la Police nationale libérienne au cours d'un incident survenu en octobre, d'un en novembre et de deux en décembre, pour un total de huit affrontements survenus depuis septembre 2008. Les membres des Forces armées du Libéria ont également été impliqués dans des voies de fait graves à l'encontre de citoyens. C'est ainsi que deux civils ont été poignardés par des soldats à Monrovia les 2 et 3 octobre 2009.

C. Situation économique

16. L'économie du Libéria continue de se ressentir de la crise financière mondiale, en particulier s'agissant du secteur du caoutchouc, avec pour conséquence une diminution des exportations, une aggravation du chômage rural et des retards dans les investissements étrangers. Le taux de croissance du produit intérieur brut a chuté de 7,1 % en 2008 à un chiffre projeté de 4,6 % pour 2009. Le taux d'inflation s'est établi à 7,6 % à la fin de 2009 contre 6,8 % durant le premier trimestre de l'année en raison d'une hausse des cours des combustibles et d'autres biens importés.

17. Avec une augmentation de 24,8 % par rapport aux 298 millions de dollars de l'exercice financier 2008/09, le budget de l'exercice financier 2009/10 a été établi à 371 910 000 dollars. Cependant, en décembre 2009, le Ministère des finances a annoncé un manque à gagner de 64 millions de dollars, soit une baisse de 17,2 %. Ce déficit influera vraisemblablement sur les crédits ouverts aux secteurs des travaux publics et des services sociaux qui ont été considérablement accrus dans le budget approuvé.

18. Le Gouvernement a adopté des politiques visant à atténuer l'impact de la récession économique. Elles visent notamment à réduire de 10 % les taux d'imposition des personnes morales et physiques, à supprimer les taxes sur le riz importé et à réduire les droits de douane au sein de la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Afin d'accroître la production vivrière locale et de créer des possibilités d'exportation, le Gouvernement a créé à la Banque centrale du Libéria un fonds destiné à acheter le riz local. En outre, les droits prélevés à l'importation et les taxes sur les services de transport public ont été ramenés de 18 % à 2,5 %, le but étant d'accroître la prestation de services de transport public.

19. Après l'examen par le Gouvernement de la première année de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au titre des quatre volets que sont : 1) la paix et la sécurité; 2) la relance de l'économie; 3) la gouvernance et l'état de droit; et 4) l'infrastructure et les services de base, la Présidente a tenu une réunion ministérielle en août 2009. Les membres du Conseil des ministres ont recommandé que pour chaque volet soient mis au point des « plans d'action pour 90 jours » afin d'accélérer la réalisation et de veiller à une exécution en temps opportun des objectifs en retard. Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le premier cycle de 90 jours (août-novembre 2009), en particulier pour ce qui est des produits en retard, même si dans bien des cas, des objectifs peu ambitieux avaient été fixés qui ont donc été facilement atteints. Étant donné que seulement un quart des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté a été atteint, il faudra mettre l'accent sur les activités à court terme tout en s'efforçant de privilégier dans le long terme les résultats globaux.

D. Situation régionale

20. La situation le long des frontières du Libéria est demeurée calme, mais des préoccupations se sont fait jour après le massacre de civils à Conakry le 28 septembre et la tentative d'assassinat du chef de la junte militaire guinéenne le 3 décembre 2009. Des informations ont fait état d'une recrudescence de l'activité à la frontière et du recrutement d'ex-combattants libériens comme mercenaires en Guinée. Toutefois, en dépit de la multiplication des patrouilles ces derniers mois, ni la MINUL ni les organismes libériens n'ont été en mesure de confirmer ces informations. La MINUL, qui est en contact étroit avec les institutions libériennes, continue de surveiller de près la frontière. De surcroît, elle a participé, le long de toutes les frontières du Libéria, à des opérations conjointes avec les organismes de sécurité libériens, guinéens et sierra-léonais, de même qu'avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

21. Les frontières du pays étant poreuses et les moyens des organismes chargés d'appliquer la loi limités, le Libéria est vulnérable au trafic de drogues qui fait planer une menace sur la stabilité dans la sous-région. Cependant, la présence de la MINUL dissuade sérieusement de faire du Libéria un itinéraire de transit. En vue d'appuyer le plan d'action de la CEDEAO visant à lutter contre le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée, la MINUL et la Police nationale libérienne ont chacune désigné un responsable chargé de collaborer avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, INTERPOL et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA). En outre, comme j'en ai déjà informé le Conseil de sécurité, après des consultations avec les pays fournisseurs d'effectifs de police et les Chefs de la MINUL et de l'ONUCI, j'envisage de redéployer à titre temporaire un conseiller pour les questions de police de chaque mission de l'UNRWA, pour une période initiale de trois mois, afin qu'il prête son concours dans la mise en œuvre du plan d'action susmentionné de la CEDEAO.

III. Exécution du mandat de la Mission

A. Réforme du secteur de la sécurité

Stratégie et structure de sécurité nationales

22. Les organismes de sécurité ont quelque peu progressé dans la réalisation des objectifs fixés au titre du volet sécurité de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le nouveau mécanisme de sécurité des comtés a été officiellement lancé en décembre 2009 afin de renforcer la coordination des questions de sécurité au niveau des comtés. Chaque comité doit être présidé par le superintendant du comté et doit communiquer les informations et les recommandations par l'intermédiaire du Ministre de l'intérieur. La mise en place dans les comtés aura lieu dans les prochains mois. Malgré ces avancées, des lacunes apparaissent dans l'exécution de la stratégie nationale en matière de sécurité, la principale étant que le projet de loi phare régissant la nouvelle structure de sécurité, la réforme du secteur de la sécurité au Libéria et les services de renseignement n'a pas encore été soumis au Parlement. Cet état de choses nuit à une coordination efficace dans le domaine de la sécurité et du renseignement et représente un obstacle de taille à la création de la structure de sécurité dans son ensemble.

Forces armées du Libéria

23. Deux bataillons des Forces armées du Libéria ont achevé le programme de formation et d'évaluation de l'Armée des États-Unis, en septembre et décembre 2009. L'achèvement de ce programme marque la fin de la formation initiale de la nouvelle armée. La prochaine phase prévoit des activités d'encadrement intensives au titre du programme de réforme du secteur de la défense du Libéria, avec l'assistance de 61 militaires américains en exercice, qui sont arrivés au Libéria en janvier 2010. La MINUL a conjointement démarré une formation avec des unités spécialisées des Forces armées du Libéria, telles que le génie, la police militaire, le personnel chargé des transmissions et le personnel d'état-major du quartier général. Les gardes-côtes ont commencé à fonctionner, au moyen d'un appui financier et d'une aide à la formation apportés par les États-Unis. Les bateaux et d'autres matériels ont été commandés et 40 membres des Forces armées du Libéria, sélectionnés, ont reçu une formation. La Présidente a récemment annoncé que le service des gardes-côtes serait officiellement opérationnel le jour de la fête des Forces armées du Libéria, soit le 11 février 2010.

24. Le 1^{er} janvier 2010, le Gouvernement libérien a officiellement assumé la responsabilité de la nouvelle armée. Les États-Unis ont aussi remis l'équipement des Forces armées du Libéria au Ministre de la défense. Toutefois, les armes et les munitions resteront sous le contrôle des États-Unis. Il existe certes un projet de stratégie de défense nationale, mais ce dernier n'a pas encore été approuvé officiellement, et la doctrine militaire n'a pas non plus été incorporée dans les programmes de formation intégrés qui y font suite. Étant donné les retards accusés par le passé dans la formation et l'évaluation des deux bataillons, il est estimé que l'indépendance opérationnelle des Forces armées du Libéria ne se concrétisera pas avant 2012, puisqu'une expérience supplémentaire considérable est nécessaire aux officiers de la Force pour qu'ils puissent prendre le commandement.

Police nationale libérienne

25. Tout en rencontrant encore un certain nombre de problèmes sérieux, la Police nationale libérienne a continué de progresser vers son indépendance opérationnelle. Elle a mis la dernière main à sa politique relative aux normes professionnelles, chose propre à améliorer la qualité des enquêtes sur les pratiques répréhensibles de la police. Les instructions permanentes à l'intention des commissariats de la Police nationale libérienne sont actuellement introduites à l'échelle nationale.

26. Doté d'un effectif de 287 agents dont trois de sexe féminin, le Groupe d'intervention d'urgence de la Police nationale libérienne ne cesse d'améliorer sa performance et son professionnalisme. Il a été déployé à l'extérieur de Monrovia pour faire face à des troubles en plusieurs occasions, notamment à Bong Mines et dans les plantations de caoutchouc de la Société libérienne d'agriculture et de Sinoe. Sa présence a été un facteur de dissuasion et un élément tactique venant renforcer la présence de la Police nationale au niveau local. Quarante-sept autres agents, dont une femme, sont actuellement en cours de formation et doivent finir en mars 2010. Le siège administratif du Groupe à Monrovia est à présent opérationnel. Bien que l'effectif initialement visé fût de 500 agents, il est estimé qu'à ce stade de développement du Groupe, son effectif actuel suffit pour agir efficacement lors des interventions tactiques et des incidents critiques et que toute nouvelle augmentation sera suspendue après que la prochaine promotion achèvera sa formation. Si l'effectif du Groupe d'intervention d'urgence est considéré comme suffisant pour répondre aux impératifs actuels, il n'en demeure pas moins que des contraintes budgétaires limitent le niveau nécessaire pour maintenir sans aléas la viabilité à long terme, et en raison du piètre état des routes, ledit groupe ne peut que compter sur les aéronefs de la MINUL pour se déployer rapidement, en particulier pendant la saison des pluies.

27. La Police nationale libérienne a décidé de hiérarchiser l'expansion de l'Unité d'appui de la Police nationale afin d'apporter selon des modalités flexibles un appui armé à ses opérations normales, tout en permettant au Groupe d'intervention d'urgence d'axer ses efforts sur le rôle qui lui est assigné d'intervenir dans les cas d'incidents critiques. Il est estimé que l'effectif optimal de l'Unité d'appui de la Police nationale est de 600 agents, une compagnie devant être déployée dans plusieurs régions, notamment les comtés reculés dans lesquels des unités de police constituées de la MINUL sont actuellement déployées. Pour parvenir à un effectif opérationnel de 600 agents toutefois, il faudra un appui supplémentaire considérable des donateurs pour la formation, la fourniture de l'équipement et la mise en place de l'infrastructure. L'effectif actuel s'établit à environ 200 agents, pour lesquels il faut un cours de recyclage et un nouvel équipement. Bien qu'une formation soit envisagée, notamment à l'intention de 150 agents dans le maintien de l'ordre, les lacunes sont encore béantes.

28. La Police nationale libérienne a mis sur pied une équipe de planification opérationnelle qui collaborera avec la police de la MINUL et la Commission électorale nationale pour préparer les élections de 2011. Après l'élection partielle au Sénat organisée en novembre 2009 dans le comté de Montserrado, la Police nationale a examiné sa performance afin d'incorporer les enseignements tirés à ses activités de planification opérationnelle pour les élections de 2011.

29. Après l'achèvement du plan stratégique de la Police nationale libérienne et la définition de ses 18 projets prioritaires, le Ministre de la justice, accompagné du

chef de la Police nationale, a présenté le plan aux autorités judiciaires libériennes ainsi qu'au forum des partenaires en matière de sécurité à New York en septembre 2009. Certains donateurs ont exprimé leur consentement à apporter un soutien, soit par l'intermédiaire d'arrangements bilatéraux soit au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité nouvellement créé et administré par le PNUD. Toutefois, peu d'appui s'est matérialisé jusqu'ici. Le rythme de développement de la Police nationale libérienne doit être accéléré pour qu'elle soit prête à faire face aux impératifs des élections de 2011, notamment la nécessité de fournir un appui massif pour reconstituer l'Unité d'appui de la Police nationale, la création d'un réseau efficace de communication radio et la fourniture de véhicules.

30. L'Office de l'immigration et de la naturalisation a mis la dernière main au plan quinquennal de développement stratégique et adoptera bientôt des instructions permanentes. L'Office a également défini des projets prioritaires à financer sur le Fonds d'acceptation spéciale pour la justice et la sécurité. Au moyen d'une assistance des donateurs, il a commencé une formation de base de ses agents au Service d'immigration du Ghana, où 200 agents doivent être formés au cours d'une période de deux ans. Le premier groupe a terminé sa formation en janvier 2010.

B. Renforcement des institutions judiciaire, juridique et pénitentiaire

31. Les secteurs juridique, judiciaire et pénitentiaire continuent de faire face à des difficultés. Les insuffisances constatées dans les domaines des capacités humaines, de l'infrastructure et de l'équipement restent les principaux obstacles à l'instauration effective de l'état de droit. En 2008 et 2009, tant le Ministère de la justice que l'appareil judiciaire ont engagé un processus de planification stratégique dont la mise en œuvre a toutefois souffert de lenteurs. Les problèmes internes qui perdurent à la tête de l'appareil judiciaire ont retardé l'élaboration du plan stratégique. Le même problème de lenteur caractérise la mise en œuvre du plan stratégique du Ministère de la justice. En août 2009, le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion a conclu l'élaboration de son plan stratégique, qui recense ses besoins en matière d'infrastructure, de personnel et de réforme législative. Les projets prioritaires du plan ont été présentés au Forum des partenaires de la justice et de la sécurité du Libéria à New York, en septembre 2009.

32. L'Institut de formation judiciaire a conclu l'élaboration d'un plan stratégique triennal, qui vise notamment à assurer la formation complète et systématique du personnel judiciaire et à renforcer le programme de bourses d'études à la faculté de droit. Il a également mis au point son programme de formation et prévoit pour mars 2010 le démarrage de son premier programme de formation de magistrats professionnels, d'une durée de 12 mois. Des dispositions ont été prises pour renforcer la responsabilité au sein de l'appareil judiciaire, des fonctions de contrôle ayant été réparties entre les juges de la Cour suprême. Par ailleurs, des consultations ont été effectuées à l'échelon des comtés sur la question de l'harmonisation des systèmes juridiques formel et non formel du Libéria; les résultats de cette concertation alimenteront une conférence nationale sur la justice traditionnelle et contribueront à l'élaboration de politiques nationales.

33. L'arriéré judiciaire que connaît la justice pénale et le taux élevé de la détention provisoire continuent de limiter l'accès à la justice et de saper la confiance du

public, tout en mettant à rude épreuve le service carcéral. La communication entre l'appareil judiciaire et le Ministère de la justice s'est améliorée sur ces questions et un examen des dossiers et des rôles des causes a été entrepris à l'échelon national avec l'appui de la MINUL. Dans le cadre d'un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et entrepris en octobre 2009, une assistance logistique et un appui au renforcement des capacités ont également été fournis au Bureau du Défenseur public. Le Tribunal spécial chargé de juger les délits de violence sexuelle et sexiste a examiné trois affaires depuis octobre 2009. Pour pouvoir mener plus efficacement les enquêtes et les poursuites relatives aux cas de violence sexuelle et sexiste, la police et les équipes du Bureau du Procureur ont suivi une formation appuyée par l'ONU dans le cadre du Programme commun Gouvernement/ONU sur la violence sexuelle et sexiste.

34. Si la sécurité dans les établissements pénitentiaires demeure un important sujet de préoccupation, le nombre des évasions a sensiblement diminué au cours de la période à l'examen. Six des 13 incidents liés à des évasions se sont produits dans deux prisons, dont la prison de Sanniquellie, dans le comté de Nimba, où les problèmes de sécurité sont récurrents. Un financement a été obtenu du Fonds pour la consolidation de la paix en vue de faire face à ces problèmes et, notamment, d'édifier à Sanniquellie un nouvel établissement pénitentiaire dont la construction a commencé en novembre 2009. Le Fonds appuie aussi la formation de 50 nouveaux agents des services pénitentiaires, qui entreront en fonctions avant la fin du premier semestre de 2010. Il s'agit des premiers agents à être formés pour ces services depuis 2007. La surpopulation demeure préoccupante à la prison centrale de Monrovia, où le projet du tribunal mobile permet cependant de stabiliser relativement l'effectif des détenus. Malgré quelques améliorations, le secteur pénitentiaire continue d'éprouver de grandes difficultés liées au financement, aux infrastructures et à la dotation en personnel. Il s'efforce aussi, avec beaucoup de difficultés, d'assurer une alimentation adéquate aux détenus depuis que le Programme alimentaire mondial a mis fin à son appui en août 2009.

C. Droits de l'homme

35. Grâce à l'assistance et à l'appui de partenaires internationaux, le Gouvernement a réalisé un certain nombre de progrès dans l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Libéria. Sous l'égide du Comité directeur du Plan d'action national pour les droits de l'homme, des sous-comités ont été établis pour élaborer le plan d'action, sensibiliser les esprits à la question des droits de l'homme et recueillir des données relatives à ces droits. Dans le cadre des dispositions préliminaires liées à la mise en place de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, il a été procédé à la nomination de sept commissaires, qui n'ont pas encore été confirmés par le Sénat.

36. En dépit de ces avancées, la situation des droits de l'homme continue de se heurter à de graves problèmes. Des informations préoccupantes font état d'agressions commises par la police et les agents des services pénitentiaires à l'encontre des détenus. La MINUL communique les informations concernant les cas d'inconduite au Groupe de la Police nationale libérienne chargé de la question de l'inobservation des règles de conduite, au Conseil de déontologie de la Police nationale et au Bureau de l'administration pénitentiaire. Il reste que les enquêtes internes sont généralement lentes et que les autorités sont souvent peu disposées à

communiquer des informations. La protection insuffisante des droits des enfants reste également un problème important. Les mineurs qui contreviennent à la loi ne reçoivent pas un traitement adéquat du fait de l'absence d'un véritable système de justice pour mineurs. Toutefois, un plan de travail commun Gouvernement/ONU a été élaboré en vue de la mise en place d'un système effectif de justice pour mineurs.

D. Consolidation de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire

37. L'État a continué d'œuvrer à la consolidation de son autorité sur toute l'étendue du territoire, en dépit de la persistance de problèmes liés à l'insuffisance des capacités humaines et des infrastructures. Les 15 bâtiments administratifs de comtés ont maintenant été reconstruits ou restaurés. Le Gouvernement a approuvé la politique de décentralisation et de gouvernance locale en novembre 2009. Toutefois, le transfert des pouvoirs politique, fiscal et administratif ne devrait pas avoir lieu dans un proche avenir, dans la mesure où sa mise en œuvre doit être sanctionnée par un amendement constitutionnel et un référendum national. L'absence de plusieurs ministères d'exécution clés à l'échelon des comtés continue d'être une source de préoccupation, particulièrement pour ce qui est de la prestation de services essentiels. Des initiatives récentes, consistant à auditer les états de paie et à instituer un système pilote de paiement des salaires par le truchement des banques commerciales locales, devraient inciter les fonctionnaires des comtés à être davantage présents à leur poste de travail.

38. Les Comités de pilotage du développement des comtés, qui ont été mis en place pour coordonner et suivre la mise en œuvre de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et les Programmes de développement des comtés, se sont régulièrement réunis même si, dans de nombreux comtés, la participation des ministères de tutelle n'a pas toujours été assurée. Les comités, que composent la société civile, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, devraient promouvoir la maîtrise, par le pays, des initiatives de relèvement et de développement.

39. Les infrastructures restent un important sujet de préoccupation, dans la mesure où les fortes pluies peuvent facilement réduire à néant les travaux de réfection des routes et détruire les pistes et où les travaux de remise en état ne peuvent s'effectuer que pendant les six mois que dure la saison sèche. Compte tenu de la complexité des projets de réfection routière et de l'insuffisance des ressources financières et des moyens d'action locaux de l'État, il est difficile de mobiliser à l'avance les éléments nécessaires et de réaliser des progrès importants durant la courte période d'exécution disponible. Un accord de 2,8 millions de dollars conclu entre l'État et la Banque mondiale et relatif à la réfection d'un tronçon de 79 kilomètres de la route Pleebo-Barclayville, qui relie les comtés de Maryland et de Grand Kru, n'a pas encore été mis en œuvre.

E. Gestion des ressources naturelles

40. Tant le rapport de la Mission chargée d'examiner le Processus de Kimberley, achevé en octobre 2009, que celui du Groupe d'experts sur le Libéria, présenté en décembre 2009, relèvent que le Système de certification du Processus de Kimberley

n'a pas enregistré suffisamment de progrès. Ils signalent ainsi, comme donnant matière à préoccupation, les insuffisances du contrôle exercé par l'État sur l'extraction et le commerce des diamants et sur les zones minières. À la réception de ces rapports, l'Équipe présidentielle pour le diamant a décidé d'intensifier ses travaux et d'examiner les modalités d'application des recommandations émanant de ces deux organes. L'Équipe devrait également se recomposer en un Comité de supervision des minéraux précieux, qui aurait pour mission de proposer un cadre de concertation et de supervision de la gestion, au sein de la filière des minéraux précieux. Le Comité suivra la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley et supervisera les procédures relatives à l'exportation de l'or. Sa composition sera élargie aux entités que sont l'ensemble des ministères compétents, la société civile, le secteur minier et les partenaires internationaux.

41. En ce qui concerne le secteur forestier, l'Assemblée nationale a ratifié quatre nouveaux contrats de gestion forestière, portant à sept le nombre total de grands contrats attribués, pour une superficie d'environ un million d'hectares. Il reste que la mise en œuvre des contrats a été lente, mettant à mal les projections gouvernementales en matière de revenus et d'emploi dans ce secteur. L'Assemblée a finalement adopté une loi régissant les droits des collectivités sur les terres forestières, qui vise à donner aux collectivités les moyens d'assurer la gestion et l'exploitation viables des ressources forestières. Le pays a également enregistré des progrès dans les négociations engagées avec la Commission européenne pour conclure un accord de partenariat volontaire qui permettra d'exporter le bois libérien vers l'Europe. En janvier 2010, la première expédition de bois – depuis l'adoption de la nouvelle loi sur la réforme du secteur forestier et la levée des sanctions – a quitté le Libéria à destination de Hong Kong.

42. La production du caoutchouc continue d'être une importante source d'emplois et de revenus pour le Libéria. Au cours de la période à l'examen, la situation s'est sensiblement améliorée, du fait notamment de la prise en main des problèmes qui se posaient de longue date dans les plantations de Guthrie et de Sinoe. Après trois années et demie de gestion intérimaire, la plantation de Guthrie a été officiellement cédée à une société privée en janvier 2010. L'accord de concession, qui prévoit de très gros investissements dans quatre comtés, a été favorablement accueilli par les communautés, qui en attendent beaucoup sur le plan de l'emploi et des revenus. En décembre 2010, un accord de gestion intérimaire a également été signé à la plantation de Sinoe, où l'exploitation informelle du caoutchouc avait opposé les communautés locales et l'administration du comté. L'accord officialisera les opérations jusqu'à ce qu'un appel d'offres transparent puisse être organisé, une fois que le différend relatif à la propriété légale de la plantation aura été réglé. À l'heure actuelle, aucune des plantations du Libéria n'est tenue par des ex-combattants ou d'autres groupes informels, ce qui constitue un tournant important pour le développement de ce secteur.

F. Gouvernance

43. En novembre 2009, le Gouvernement a adopté un certain nombre de stratégies et de politiques visant à assurer l'application effective de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il a également entériné la politique sur la décentralisation et la gouvernance locale présentée par la Commission de la gouvernance.

44. En septembre 2009, le processus de réforme de la fonction publique a été renforcé par la mise en place de huit comités internes de la réforme, chargés de planifier et de superviser les réformes institutionnelles. La réforme relative aux salaires et aux grades et l'utilisation de cartes d'identité biométriques sont quelques-unes des mesures adoptées pour ramener la fonction publique à sa juste taille et corriger des erreurs constamment relevées sur les états de paie.

45. La mise en place de la Commission foncière et la nomination ultérieure de ses membres par la Présidente constituent un pas important vers le règlement d'une importante source de conflit. La Commission a pour mandat de proposer, de défendre et de coordonner des politiques, des lois et des programmes sur la réforme foncière, mais elle ne dispose pas de pouvoirs d'adjudication ou d'application. Alors que d'autres réformes se sont poursuivies, le Groupe de travail sur la révision de la Constitution et la Commission de la réforme législative, créés en 2009, n'ont pas encore été mis en place et rendus opérationnels.

46. Le Parlement a adopté une législation en faveur d'une bonne gestion budgétaire à même d'assurer le relèvement de l'économie libérienne. En août 2009, la Présidente de la République a signé la loi sur la gestion des finances publiques de 2009, marquant ainsi une étape importante vers le Point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique étant arrivé à son terme, l'attention se porte désormais sur les dispositions à mettre en place après ce programme et sur une stratégie permettant d'assurer la mise en œuvre des programmes de gouvernance économique une fois que le Point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés aura été atteint mi-2010. En janvier 2010, en consultation avec des représentants du Gouvernement, l'Équipe technique du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique a soumis à la Présidente de la République un document de réflexion où elle propose un modèle pour la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles.

G. Lutte contre la corruption

47. Si elle figure en bonne place dans le programme politique, la lutte contre la corruption continue de se heurter à des difficultés, particulièrement en ce qui concerne l'application des recommandations d'audit. Le projet de loi sur le Code de conduite des agents de la fonction publique, dont l'adoption permettra d'engager des poursuites contre les fonctionnaires responsables d'irrégularités financières et qui a été soumis par la Présidente, est toujours en instance au Parlement. De nombreux responsables, particulièrement des Parlementaires, n'ont pas respecté le délai fixé pour la déclaration de leurs biens personnels. Dans un décret publié fin décembre 2009, la Présidente a promulgué la loi sur la protection des personnes qui dénoncent des irrégularités, qui sera soumise au Parlement à sa prochaine session.

48. La Commission générale de vérification a achevé ses travaux d'audit sur le terrain en novembre 2009 et met la dernière main aux projets de rapport pour l'exercice 2007-2008 concernant les ministères suivants : éducation; finances; santé; ressources foncières, mines et énergie; et travaux publics. La Commission a également achevé les travaux d'audit sur le terrain concernant la vérification judiciaire de projets d'administration ou de développement de comtés, travaux qui ont permis de mettre au jour des irrégularités présumées. Toutefois, la supervision

des audits continue de se heurter à des difficultés et aucune des constatations de la Commission n'a donné lieu à des poursuites.

49. La Commission anticorruption du Libéria a enquêté sur quatre affaires de corruption très médiatisées, en recommandant au Ministère de la justice d'engager des poursuites dans un cas. Il a été constaté qu'un contrat de la société « Liberia Petroleum Refining Company » ne respectait pas les dispositions de la loi sur les marchés et les concessions publics. La Présidente a donc licencié le Directeur de la société. De même, tous les responsables de la Direction des télécommunications ont été congédiés en raison d'irrégularités financières présumées. Le Ministre de l'information a démissionné en janvier 2010 après que, selon des informations, la Commission générale de vérification ait conclu qu'il avait détourné un montant d'environ 360 000 dollars et ait recommandé des poursuites à son encontre.

50. L'élaboration du deuxième état de rapprochement de l'Initiative de transparence dans les industries extractives (Liberia Extractive Industries Transparency Initiative) s'est achevée en janvier 2010 et le document est en instance de publication. Les travaux ont été retardés en raison de la soumission tardive, par les ministères et les autres organismes compétents, des rapports relatifs aux paiements et aux recettes auditées des sociétés. Des anomalies relatives aux paiements et aux recettes, relevées dans le premier état de rapprochement datant de février 2009, n'ont pas fait l'objet d'une enquête approfondie et n'ont pas été corrigées.

H. Activités du Fonds pour la consolidation de la paix

51. Au cours de la période considérée, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les 24 projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix pour favoriser la réconciliation nationale et la gestion des conflits, promouvoir la paix, régler les conflits et renforcer les capacités de l'État en matière de consolidation de la paix. Un programme de microfinancement destiné à financer des initiatives locales ainsi que la société civile a été mis au point et le Comité directeur examine actuellement plus de 100 propositions en vue de leur approbation. Par ailleurs, une aide d'urgence du Fonds pour la consolidation de la paix a été approuvée en août 2009 en vue d'un renforcement de la sécurité dans deux prisons. Une évaluation à mi-parcours de tous les projets est prévue pour février 2010, tandis qu'une évaluation finale indépendante, envisagée pour le deuxième semestre de 2010, permettra de mesurer l'impact stratégique de l'ensemble du programme.

I. Situation humanitaire

52. Le retrait des organisations humanitaires et le transfert des responsabilités au Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, exigent une observation attentive des difficultés et des besoins qui persistent. Plus de 64 000 réfugiés libériens demeurent dans les pays d'accueil, tandis que 169 072 réfugiés sont rentrés au Libéria depuis 2004.

J. Intégration et planification de la transition

53. L'amélioration de l'intégration et de la cohésion entre la Mission et l'Équipe de pays des Nations Unies a continué de revêtir un caractère prioritaire au de la période à l'examen. Des mécanismes tels que le Groupe de planification stratégique, présidé par mon Représentant spécial réunissant les chefs des sections de la MINUL et des organismes des Nations Unies, et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ont permis de faire progresser l'action menée par l'ONU en faveur de l'intégration. Les groupes intégrés chargés des communications, des opérations et de la programmation se sont régulièrement réunis, tout comme les cinq groupes de travail du PNUAD (Paix et sécurité, Relance économique, Gouvernance et état de droit, Infrastructure et services de base et VIH/sida). Comme suite à la résolution 1885 (2009) du Conseil de sécurité, le PNUAD a été révisé pour incorporer les objectifs de consolidation, de réduction et de retrait de la MINUL, particulièrement les objectifs clefs relatifs à la sécurité, à la consolidation de l'autorité de l'État et aux élections.

54. Le Groupe intégré de la transition, un groupe de travail sur la planification de la transition composé de l'Équipe de pays des Nations Unies et du personnel de la MINUL, a été constitué pour élaborer un plan global des interventions de l'Organisation des Nations Unies au Libéria, conformément à la résolution 1885 (2009) du Conseil de sécurité. Le Groupe portera son attention sur les questions techniques et opérationnelles, telles que le catalogage des ressources et la conception de stratégies de transfert de la MINUL à des entités nationales ou à des organismes des Nations Unies. Les 26 et 27 janvier, les responsables de la MINUL et de l'Équipe de pays des Nations Unies se sont réunis dans le cadre d'un séminaire pour adopter un plan qui permette une transition effective durant la phase de réduction de la MINUL et une cohésion accrue visant à assurer « l'unité dans l'action ». Le Gouvernement libérien devrait proposer que le Libéria devienne un pays d'« Une seule ONU ».

IV. Questions intersectorielles au sein de la Mission

A. Information

55. La MINUL a collaboré étroitement avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de contribuer à la mise en œuvre de campagnes contre la violence sexuelle et sexiste et d'appuyer la campagne de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté intitulée « Lift Liberia ». Elle a également prêté son concours à la Police nationale libérienne en vue de mettre en relief ses capacités accrues de lutte contre la criminalité, d'améliorer l'image de cette police et de faire mieux connaître au public l'état de droit. La MINUL et les organismes des Nations Unies ont continué de promouvoir le concept d'« Une seule ONU » sur les sites Web et la radio de la MINUL, en soulignant le fait que l'ONU est unie dans son action en faveur des Libériens. La radio de la MINUL demeure la seule radio au Libéria qui dispose d'une couverture nationale.

B. VIH/sida

56. S'agissant du VIH/sida, l'information, ainsi que la formation et la sensibilisation à la prévention à l'intention des agents du maintien de la paix nouvellement déployés se sont poursuivies. Ont également été proposés des services volontaires et confidentiels de dépistage du VIH et de conseils, des préservatifs masculins et féminins et des trousseaux de traitement postexposition.

C. Égalité des sexes

57. Le Gouvernement a continué de prendre des mesures pour renforcer les mécanismes chargés d'assurer la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes et la promotion des femmes. La Mission a aidé le Gouvernement à mettre au point la politique nationale relative à l'égalité des sexes, qui fournit des orientations générales sur la lutte contre les inégalités et la discrimination entre les sexes. La MINUL a analysé huit lois intéressantes des domaines fondamentaux pour la femme et a émis des avis sur la manière dont le Gouvernement pourrait institutionnaliser l'égalité des sexes en se référant aux obligations du Libéria découlant de lois et de traités à caractère national, régional ou international. Si ces initiatives constituent un pas en avant, des difficultés importantes subsistent en ce qui concerne les capacités et la responsabilisation de l'État.

58. La MINUL a continué de promouvoir l'intégration de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du mandat de la Mission, par le biais de programmes de formation, de discussions de groupes, de l'examen des plans de travail des sections et de l'évaluation des politiques et des pratiques de la Mission.

D. Déontologie et discipline

59. La MINUL a continué de veiller au strict respect de sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelle, en mettant surtout l'accent sur les mesures préventives, telles que la formation, la sensibilisation et les mises en garde. Quelque 2 100 membres du personnel de l'ONU ont suivi des séances d'initiation et de rafraîchissement des connaissances en matière de déontologie et de discipline, notamment en ce qui concerne l'exploitation et la violence sexuelle, l'accent étant mis sur la responsabilité de l'encadrement en matière d'identification, de prévention et de traitement des cas de manquement grave. La Mission a également organisé une session de formation concernant l'exploitation et la violence sexuelle à l'intention des coordonnateurs de ces questions pour toutes les catégories de personnel. Des initiatives de renforcement des capacités ont été prises pour mieux informer les communautés vivant près des installations des Nations Unies afin d'améliorer l'efficacité des mécanismes chargés, au sein de ces communautés, de signaler les abus.

60. Huit cas de manquements graves ont été signalés à la Mission, dont six allégations d'exploitation et de violence sexuelle. Le nombre de cas d'inconduite de moindre importance impliquant des membres du personnel de la MINUL a diminué, passant de 122 au cours de la période précédente à 104 pour la période à l'examen. Toutefois, certains types de manquement, tels que les menus larcins, notamment le vol de carburant et de pièces détachées de véhicules, persistent.

E. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

61. Les vols à main armée, les émeutes, des accidents de circulation et les maladies constituent les principaux problèmes de sûreté et de sécurité qui se posent pour le personnel et les biens de l'Organisation des Nations Unies. Les vols à main armée ont diminué en nombre au cours de la période à l'examen. Toutefois, on a recensé 17 incidents qui visaient des membres du personnel des Nations Unies et 2 qui visaient des membres du personnel d'organisations internationales non gouvernementales. En outre, un agent d'une organisation internationale non gouvernementale a été enlevé et retenu pendant 18 heures. Elle a été relâchée dans un bon état physique. Aucun décès d'un personnel de l'ONU dû à une action criminelle n'a été signalé.

62. Entre septembre 2009 et janvier 2010, trois membres du personnel recruté sur le plan local, six soldats de la MINUL, un agent de police de la MINUL et un fonctionnaire recruté sur le plan international sont décédés de causes telles que la maladie ou la noyade.

V. Déploiement de la Mission

Composante militaire

63. Au 1^{er} février 2010, l'effectif militaire de la MINUL s'élevait à 9 360 personnes, dont 9 150 militaires, 126 observateurs militaires et 84 officiers d'état-major. La force comprend 250 femmes.

64. En application de la résolution 1885 (2009) du Conseil de sécurité, la Mission en est actuellement à la troisième phase de son retrait. Un bataillon éthiopien et trois hélicoptères d'attaque ukrainiens auront été rapatriés à la fin février 2010, tandis qu'un bataillon bangladais et 72 véhicules blindés de transport de troupes auront quitté le Libéria avant la fin mai 2010. D'autres unités réduiront leurs effectifs à l'occasion des opérations normales de rotation, de manière à ce que la Mission puisse atteindre, au 31 mai 2010, l'objectif d'une réduction de 2 029 militaires.

65. Au terme de la troisième phase du retrait de la MINUL, la Mission disposera d'un effectif militaire autorisé de 7 952 personnes au Libéria. La Force de la MINUL restera déployée dans deux secteurs, comportant chacun trois bataillons d'infanterie. En outre, la Force de réaction rapide de la taille d'un bataillon sera basée à Monrovia et dans deux bases d'opérations avancées adjacentes à de grandes voies de communication et aux frontières de la Guinée et de la Côte d'Ivoire. En application des dispositions du paragraphe 8 de la résolution 1885 (2009) du Conseil de sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix procède actuellement à la révision du concept d'opérations militaires et des règles d'engagement pour les rendre conformes aux dispositions de ladite résolution. Par ailleurs, ainsi que je l'ai indiqué dans la lettre que j'ai adressée le 28 décembre 2009 au Président du Conseil de sécurité (S/2009/679), la garde militaire de 250 personnes déployée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone sera réduite à 150 personnes avant la fin février 2010.

Composante de police

66. Au 1^{er} février 2010, sur un total autorisé de 1 375 personnes, les effectifs de la composante de police de la MINUL s'élevaient à 1 351 personnes, dont 197 femmes. Les effectifs actuellement sur le terrain se composent de 462 conseillers pour les questions de police, 14 conseillers pour les questions d'immigration, 31 spécialistes des questions pénitentiaires et 844 agents répartis en sept unités de police constituées. Trois unités de police constituées sont déployées à Monrovia, une à Buchanan, une à Zwedru, une à Gbargna et une à Voinjama.

67. La police de la MINUL réétudie le déploiement de son personnel en vue de mieux affecter ses ressources et d'offrir une aide consultative et un appui opérationnel à la Police nationale libérienne aux fins de la mise en œuvre de son plan stratégique. Toutefois, la MINUL ne pourra mener à bien cette tâche que si elle peut disposer, dans des domaines précis, de spécialistes des questions de police.

Observations

68. Bien que le Libéria continue d'enregistrer des progrès en matière de consolidation de la paix et de la stabilité, des difficultés importantes continuent d'entraver le développement des institutions nationales chargées de la sécurité et de l'instauration de l'état de droit, développement auquel est liée la stratégie de retrait de la MINUL. Hormis la nécessité de veiller à ce que la Police nationale libérienne soit indépendante en matière opérationnelle, le Libéria doit redoubler dans le domaine de l'état de droit. À cet égard, il est essentiel que le pilier Gouvernance et état de droit évolue vers les principaux résultats attendus et que le Ministère de la justice et la magistrature continuent de renforcer le système de justice pénale. Il s'agira notamment de s'attaquer à des questions transversales telles que la forte proportion de personnes en détention provisoire qui, non seulement pose de graves problèmes au système pénitentiaire mais aussi contribue à la perception défavorable de la justice chez le public. Des initiatives, telles que le projet relatif à l'implantation d'un tribunal mobile dans la prison centrale de Monrovia, se sont révélées pertinentes mais ne constituent qu'une solution limitée et devraient être étendues à l'ensemble du pays. Par ailleurs, la mise en place d'un Institut de formation judiciaire pleinement opérationnel contribuerait à jeter les bases d'un renforcement des capacités à long terme dans le secteur de la justice.

69. J'engage également le Gouvernement à faire adopter une législation qui institutionnalise le dispositif national de sécurité. D'autre part, la réussite de la réforme du secteur de la sécurité au Libéria exigera que les donateurs apportent un appui soutenu à la Police nationale libérienne et aux autres organismes de sécurité. Je relève que, si l'intérêt des donateurs était notable au lendemain du Forum des partenaires de la justice et de la sécurité, qui s'est tenu à New York en septembre 2009, l'assistance ne s'est guère concrétisée. J'exhorte donc les pays à accroître leur appui à la Police nationale libérienne, notamment dans les domaines suivants : la mise en place d'un réseau de communication et d'un système d'entretien du parc automobile efficaces; le renforcement de la mobilité; la construction d'installations; le renforcement des capacités du service médico-légal; et l'amélioration du système de formation du personnel. Sont également requis des spécialistes qui peuvent apporter une assistance technique dans des domaines opérationnels clefs, tels que la protection des femmes et des enfants, les enquêtes criminelles et le renseignement en matière criminelle. Comme autres domaines importants on citera les finances, les

ressources humaines et le développement stratégique. Dans le secteur de la justice, on attend des donateurs qu'ils fournissent un appui important en faveur de l'Institut de formation judiciaire des institutions de formation juridique et aussi de la rénovation de l'infrastructure des tribunaux, particulièrement en dehors de Monrovia. En ce qui concerne le système pénitentiaire, la construction, à Monrovia, d'une nouvelle prison centrale destinée à remplacer la structure surpeuplée et délabrée en place a été identifiée comme devant faire l'objet d'une assistance prioritaire des donateurs.

70. La prise en mains accrue, par le Gouvernement, du développement des Forces armées libériennes constitue un pas important sur la voie de la maîtrise progressive de la sécurité par les autorités nationales. La nouvelle armée devrait renforcer la formation commune avec la MINUL au cours de l'année à venir. L'appui à la nouvelle armée exigera une planification poussée et l'engagement des partenaires internationaux sur le long terme. Le Gouvernement devra mieux définir la mission et les modalités du déploiement des Forces armées libériennes et continuer à former et à encadrer le corps des officiers. D'autre part, les incidents liés à l'insubordination de membres des forces armées constituent un sujet de préoccupation et l'on devrait davantage veiller à ce que les comportements déplacés, qui rappellent les exactions commises dans le passé par les forces de sécurité, fassent l'objet de mesures appropriées. Il importe, pour cela, de mettre en place, au sein des forces armées, un cadre règlementaire et de gestion efficace, qui soit également rigoureux, transparent et équitablement appliqué à tous les niveaux. Il importe aussi que le Ministère de la défense gère de manière plus effective les Forces armées libériennes, qui devront, par ailleurs, être soumises à une supervision civile renforcée.

71. Avec la parution de la version finale du rapport de la Commission Vérité et réconciliation, le moment est venu pour le Libéria de définir la voie qu'elle entend emprunter vers la réconciliation. Le débat national sur la voie à suivre a été constructif et il y a lieu de se féliciter des consultations engagées par les membres du Parlement sur le rapport et ses recommandations. Je recommande vivement la poursuite d'un dialogue constructif, au sein de la société civile, sur la voie à suivre concernant les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. J'encourage aussi les Libériens à prendre conscience de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit en assurant le bon fonctionnement des différents mécanismes de la réforme institutionnelle, tels que la Commission foncière et la Commission de la réforme législative.

72. Il importe que le Sénat statue, aussitôt que possible, sur la désignation des membres de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. La Commission, qui sera une institution accessible au public, jouera un rôle important qui consistera à aider le Gouvernement libérien à s'acquitter de ses obligations en matière de droits de l'homme. Il assurera aussi le suivi institutionnel de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

73. Le séminaire gouvernemental d'août 2009 a renforcé, au sein des ministères et des services, le sentiment d'une maîtrise nationale de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'adoption de cycles de planification de 90 jours a permis d'enregistrer des progrès importants en ce qui concerne l'obtention de résultats trop longtemps différés. De même, l'affectation de résultats particuliers à des activités spécifiques et l'attribution de responsabilités à des entités gouvernementales

précises ont contribué à l'obtention de progrès. Cependant, le Gouvernement ne doit pas perdre de vue les réalisations cumulées attendues au terme de la mise en œuvre de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté en 2011 en se focalisant uniquement sur les actions à court terme. Tous les piliers de la Stratégie ont été affectés par des baisses de revenus, qui ont mis à rude épreuve le programme de développement et de réforme du Gouvernement. Il est essentiel que l'assistance financière internationale soit maintenue pour permettre au Gouvernement de maintenir le cap et d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie.

74. Les lois électorales du pays devront être abordées pendant la nouvelle législature. L'adoption du « projet de loi sur le seuil » (Threshold Bill) par les deux Chambres constitue une première étape importante, bien que plusieurs amendements constitutionnels doivent encore être examinés. L'élection partielle au Sénat, qui a eu lieu dans le comté de Montserrado, a donné à la Commission électorale nationale une bonne occasion de démontrer sa capacité à gérer une élection nationale, tout en révélant des volets qui devraient être améliorés. Il est encourageant de constater que la Commission se penche sur ses insuffisances. Il a été procédé, avec des parties prenantes clés, à une analyse interne de l'élection partielle, y compris de son deuxième tour. Il importe à présent que la communauté internationale appuie d'urgence le renforcement des capacités de la Commission. L'ONU utilisera également ses bons offices, le cas échéant, pour faciliter la concertation entre les acteurs politiques durant les mois à venir.

75. Des démarches plus concertées sont requises pour faire face à la corruption au Libéria. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place de commissions et de politiques, mais il conviendrait de s'employer activement à mettre en œuvre les recommandations issues des rapports d'audit et à donner suite aux éléments mis au jour dans les différentes enquêtes, y compris par des poursuites, le cas échéant. La perception, par le public, de la corruption endémique chez les responsables élus ou désignés a pour effets non seulement de compromettre leur position auprès des électeurs et du public en général mais aussi et surtout de saper la confiance vis-à-vis de l'engagement du Gouvernement en matière de bonne gouvernance et de primauté du droit.

76. La situation demeure précaire dans la région du fleuve Mano. L'instabilité pourrait se propager au-delà des frontières et toucher une région déjà fragile. Alliée aux conséquences humanitaires probables de mouvements importants de populations, elle pourrait fortement entraver la consolidation de la paix et le développement au Libéria. Par ailleurs, le risque d'un regain des activités illégales transfrontières est inquiétant. À mesure que la MINUL réduit sa présence, le Gouvernement devra concevoir des mesures, en coopération avec les pays voisins, pour affronter et prévenir les activités illicites transfrontières.

77. La Mission a continué de suivre de près les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs de consolidation, de réduction et de retrait, notamment les objectifs clés ayant trait à la préparation des élections de 2011 et au renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité. Ces objectifs sont inscrits dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui est le cadre stratégique intégré des Nations Unies pour le Libéria. L'amélioration de la cohérence des activités des Nations Unies au Libéria jouera un rôle clé durant l'élaboration des plans de transition et des stratégies de retrait au sujet desquels la MINUL a engagé des consultations avec le Gouvernement. Il apparaît essentiel de

continuer à assurer l'impact des Nations Unies durant la phase de réduction de la présence de la MINUL.

78. En conclusion, je voudrais exprimer mon appréciation à ma Représentante spéciale au Libéria, M^{me} Ellen Margrethe Løj, et au personnel civil et militaire de la MINUL pour leur dévouement à la consolidation de la paix au Libéria. Je remercie tout particulièrement les pays qui ont fourni des effectifs militaires et de police, la CEDEAO, l'Union africaine, le Groupe de contact international pour le Libéria, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires, les donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales pour leurs importantes contributions et pour leur engagement vis-à-vis de la consolidation de la paix au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police au 1^{er} février 2010

Pays	Composante militaire				Composante de police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total	Unités de police constituées	Police civile
Allemagne	0	0	0	0	0	5
Argentine	0	0	0	0	0	9
Bangladesh	13	7	2 327	2 347	0	19
Bénin	2	1	0	3	0	0
Bolivie (État plurinational de)	2	0	0	2	0	0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0	0	13
Brésil	2	2	0	4	0	0
Bulgarie	2	0	0	2	0	0
Chine	2	6	558	566	0	14
Croatie	0	3	0	3	0	0
Danemark	2	1	0	3	0	0
Égypte	7	0	0	7	0	5
El Salvador	2	0	0	2	0	6
Équateur	2	1	0	3	0	0
États-Unis d'Amérique	4	5	0	9	0	10
Éthiopie	7	4	147	158	0	0
Fédération de Russie	2	0	0	2	0	15
Fidji	0	0	0	0	0	27
Finlande	0	2	0	2	0	0
France	0	1	0	1	0	0
Gambie	2	0	0	2	0	20
Ghana	8	7	700	715	0	30
Inde	0	0	0	0	244	247
Indonésie	1	0	0	1	0	0
Islande	0	0	0	0	0	2
Jamaïque	0	0	0	0	0	1
Jordanie	4	5	115	124	240	256
Kenya	0	0	0	0	0	21
Kirghizistan	2	0	0	2	0	1
Malaisie	6	0	0	6	0	0
Malawi	0	0	0	0	0	2
Mali	1	0	0	1	0	0
Mongolie	0	0	250	250	0	0
Monténégro	2	0	0	2	0	0

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Namibie	1	3	0	4	0	6
Népal	2	3	15	20	240	259
Niger	2	0	0	2	0	0
Nigéria	12	12	1 558	1 582	120	134
Norvège	0	0	0	0	0	9
Ouganda	0	0	0	0	0	17
Pakistan	7	10	3 068	3 085	0	27
Paraguay	2	1	0	3	0	0
Pérou	2	2	0	4	0	0
Philippines	2	2	135	139	0	26
Pologne	2	0	0	2	0	3
République de Corée	1	1	0	2	0	0
République de Moldova	2	0	0	2	0	0
République tchèque	0	0	0	0	0	5
Roumanie	2	0	0	2	0	0
Rwanda	0	0	0	0	0	5
Sénégal	1	2	0	3	0	0
Serbie	4	0	0	4	0	6
Sri Lanka	0	0	0	0	0	11
Suède	0	0	0	0	0	15
Togo	2	1	0	3	0	0
Turquie	0	0	0	0	0	17
Ukraine	2	2	277	281	0	19
Uruguay	0	0	0	0	0	3
Yémen	0	0	0	0	0	9
Zambie	3	0	0	3	0	16
Zimbabwe	2	0	0	2	0	30
Total	126	84	9 150	9 360	844	1 320

Carte